

COMMUNIQUÉ – RÉSULTATS ET PRIORITÉS D’ACTION POUR PRENDRE EN CHARGE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET AUX FILLES AUTOCHTONES

26 février 2016, Winnipeg, MB : Les leaders inuits, Métis, et des Premières nations, les familles de femmes et de filles disparues ou assassinées (FFADA), le premier ministre du Manitoba, la première ministre de l’Ontario Kathleen Wynne, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux se sont aujourd’hui engagés à entreprendre une action urgente continue et coordonnée afin de prévenir et de prendre en charge la violence faite aux femmes et aux filles autochtones, et de poursuivre ce travail dans le cadre de l’enquête nationale sur la question des FFADA.

Le groupe s’est rencontré aujourd’hui à Winnipeg à l’occasion de la Table ronde nationale de 2016 sur les FFADA, accueillie par le premier ministre du Manitoba, Greg Selinger, et a convenu d’une collaboration axée sur l’action, précisée dans le document « *Table ronde de 2016 sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées : Résultats et priorités d’action pour prévenir et prendre en charge la violence faite aux femmes et aux filles autochtones* ». Ce document-cadre fournit aux gouvernements 20 priorités d’action dans trois secteurs thématiques : prévention et sensibilisation, sécurité communautaire, et mesures de contrôle et de justice culturellement pertinentes. Il s’appuie sur les engagements découlant de la Table ronde de 2015, tenue à Ottawa.

Les participants à la Table ronde de 2016 ont convenu, avec les familles et les partenaires locaux, de :

- Poursuivre une collaboration et une action coordonnées afin de prévenir et de prendre en charge la violence faite aux femmes et aux filles autochtones, dans le cadre de l’enquête nationale sur les FFADA.
- L’importance d’une enquête nationale sur les FFADA, avec l’engagement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à participer au processus et à y collaborer entièrement.
- S’appuyer sur le Groupe de travail sur les affaires autochtones pour inclure le gouvernement fédéral à titre de coprésident, en consacrant du temps à la question des FFADA issues, y compris la coordination continue des efforts, l’avancement de la surveillance et l’identification des priorités d’action, y compris les ministres F/P/T appropriés.
- Soutenir le développement de programmes de formation en compétence culturelle, antiracisme et anti-sexisme dirigés par des autochtones pour tous les fonctionnaires des gouvernements, les forces de l’ordre et le système judiciaire, afin d’y inclure des composantes axées sur l’histoire des autochtones, les incidences des politiques, la législation et le traumatisme historique.
- Créer et mettre en œuvre un ensemble de mesures communes de rendement afin d’évaluer l’avancement en matière de prise en charge et de réduction des lacunes socioéconomiques vécues par les peuples autochtones.
- Travailler en mode collaboratif afin d’améliorer la communication et la coordination entre les familles autochtones et : les collectivités, les services aux victimes, le contrôle policier, les poursuites, les regroupements féminins, les regroupements contre la violence et les intervenants des refuges.
- Mettre en œuvre la campagne de prévention et de sensibilisation proposée pour l’ensemble du Canada et axée sur le changement de la perception et des attitudes pour aider à mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones.

Faits saillants :

Les familles de femmes et filles autochtones disparues ou assassinées ont rencontré les participants de la Table ronde nationale de 2016 dans le cadre d’une réunion tenue hier avec les leaders provinciaux et

territoriaux afin de discuter de leurs recommandations pour que justice soit rendue et pour mettre fin à la violence.

La première ministre de l'Ontario, Kathleen Wynne, a fait le point sur la campagne pancanadienne de prévention et de sensibilisation promise à la Table ronde nationale de 2015.

Le ministre des Affaires autochtones de l'Alberta, Richard Feehan, a fait le point sur le travail en cours par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les affaires autochtones en vue d'établir un plan d'action socioéconomique pour les femmes autochtones. Le plan présentera un compte rendu complet des défis et obstacles qui ont une incidence néfaste sur la situation socioéconomique des femmes autochtones. Il proposera un ensemble de meilleures pratiques et cerner des façons collaboratives d'améliorer la situation socioéconomique des femmes autochtones.

Les ministres fédéraux Jody Wilson-Raybould, D^{re} Carolyn Bennett et Patty Hajdu ont présenté une mise à jour sur le processus d'engagement et la planification d'une Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées. Les participants ont fait part de leur soutien à la tenue d'une Enquête nationale et ont partagé leur point de vue sur la meilleure façon de susciter l'engagement des régions tout en tenant compte de leur réalité.

Tous les participants reconnaissent l'excellent travail accompli au Sommet des praticiens de la justice de 2016, et s'attacheront à examiner toutes les recommandations du rapport. Le Sommet réunissait près de 200 participants de partout au Canada, représentant des spécialistes et praticiens de trois secteurs clés : les services aux victimes, le contrôle policier et les poursuites.

Les participants à la table ronde ont exprimé leur soutien aux efforts continus des gouvernements et organismes pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones.

Faits en bref :

- La violence faite aux femmes et aux filles autochtones est systémique et constitue une crise nationale qui requiert une action urgente, documentée et concertée.
- Les femmes autochtones sont trois fois plus susceptibles que les femmes non-autochtones d'être victimes de violence.
- Les données publiques actuelles sur les FFADA simplifient exagérément et sous-représentent l'ampleur du problème, mais démontrent néanmoins l'existence d'une dynamique complexe et généralisée de violence faite aux femmes et aux filles autochtones, qui sont souvent ciblées à cause de leur sexe et de leur identité d'autochtones.
- Bien qu'il y ait eu un certain nombre de rapports indiquant que les chiffres sont significativement supérieurs, le Survol opérationnel de la GRC de 2014 fait état de 1 017 incidents d'homicides de femmes autochtones entre 1980 et 2012 et de 164 enquêtes sur des femmes autochtones disparues, depuis 1952.
- De 2001 à 2014, le taux moyen d'homicides dont ont été victimes des femmes autochtones a été quatre fois plus élevé que celui des homicides dont ont été victimes les femmes non-autochtones.
- Au Canada, les femmes autochtones représentent 16 % de l'ensemble de femmes victimes d'homicide, et 11 % des femmes disparues, bien que la population autochtone ne représente que 4,3 % de la population canadienne.

Les participants à la Table ronde nationale de 2016 sur les FFADA comprenaient des familles de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées, le premier-ministre du Manitoba, Greg Selinger, la première ministre de l'Ontario, Kathleen Wynne, les ministres fédéraux de la Justice, des Affaires autochtones et du Nord, de la Condition féminine, des ministres provinciaux et territoriaux, le chef de l'Assemblée des Premières nations, Perry Bellegarde, le chef national du Congrès des peuples autochtones, Dwight Dorey, le président d'Inuit

Tapiriit Kanatami, Natan Obed, le président du Conseil national des Métis, Clément Chartier, la présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada, Lavell-Harvard, la présidente de Pauktuutit Inuit Women of Canada, Rebecca Kudloo, la présidente des Femmes Michif Otipemisiwak de la nation Métis, Melanie Omeniho.

Une liste complète des participants à la Table ronde nationale de 2016 sur les FFADA est jointe aux présentes.

Citations :

Le ministre de la Justice et Procureur général du Canada, l'hon. Jody Wilson-Raybould : « Une priorité de notre gouvernement est de créer un cheminement vers une réconciliation complète et véritable et d'établir une relation renouvelée avec les peuples autochtones de ce pays – la façon dont nous traiterons les problèmes des autochtones dans ce pays sera un héritage durable de notre gouvernement. Plusieurs des femmes et des filles qui sont disparues ou ont été assassinées sont indéniablement victimes de crimes, mais les problèmes dépassent largement notre système de justice criminelle, et nous devons examiner les causes fondamentales de cette tragédie. Les engagements que nous avons pris d'évaluer notre avancement en matière de réduction des inégalités sociales et économiques dans les collectivités autochtones, et d'améliorer la communication entre les collectivités autochtones, les services aux victimes, le contrôle policier et les poursuites, représenteront les étapes initiales importantes à entreprendre pour panser cette relation. »

La ministre des Affaires autochtones et du Nord, l'hon. D^{re} Carolyn Bennett : « Aujourd'hui, le gouvernement du Canada s'est joint aux familles, aux organismes autochtones, aux provinces et aux territoires et a véritablement progressé en s'engageant à tenir une enquête nationale dont le besoin s'impose. Avec le soutien des provinces et des territoires, une enquête nationale peut examiner plusieurs des problèmes critiques qui relèvent de leurs compétences, par exemple en matière de bien-être de l'enfance et de contrôle policier. J'aimerais remercier toutes les familles, les survivantes et les aînés pour leur apport, qui continuera d'être essentiel pour garantir la meilleure enquête possible. Nous sommes déterminés à bien faire les choses, à honorer l'esprit et le souvenir de celles que nous avons perdues, et à protéger les générations futures. »

Le ministre de la Condition féminine, l'hon. Patty Hajdu : « La violence faite aux femmes et aux filles autochtones ne cessera pas d'elle-même – il faudra des efforts concertés des gouvernements, des organismes et des personnes pour prévenir de futures tragédies. Cette table ronde est une occasion importante d'explorer des solutions et de nous engager — comme pays — à travailler ensemble pour investir les femmes et les filles autochtones du pouvoir nécessaire pour garantir leur sécurité, aujourd'hui et dans le futur. »

Le premier ministre du Manitoba, Greg Selinger : « Au nom de tous les Manitobains, je suis honoré d'avoir pu accueillir cette deuxième table ronde sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées. Je suis vraiment touché par les récits que j'ai entendus ici, et pas l'engagement démontré par les leaders participants. Ces récits de douleur et de traumatismes sont difficiles à entendre, tout comme il est difficile pour ces familles de partager leur histoire, mais cela constitue une partie importante de la démarche de réconciliation. Il est important pour nous d'écouter le récit de ces expériences douloureuses, parce que cela éclairera le travail que nous accomplirons pour garantir la sécurité des femmes et des filles autochtones. La violence à laquelle elles ont été assujetties est intolérable, et j'ai bonne foi que cette table ronde inspirera aux leaders de tous les niveaux à travailler collectivement pour y mettre fin pour de bon. »

La première ministre de l'Ontario, Kathleen Wynne : « Le nombre élevé de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées est inacceptable. Le moment est venu de travailler ensemble pour entreprendre les démarches nécessaires pour faire du Canada un lieu plus sécuritaire pour toutes les femmes et les filles autochtones. La Table ronde nationale nous a aidés à assurer l'avancement d'un certain nombre de projets clés, y compris celui d'établir une campagne pancanadienne de sensibilisation sur ce problème. Je suis heureuse que l'Ontario joue un rôle de leadership dans le développement de cette campagne – la sensibilisation est la première étape entreprise pour résoudre cette crise. »

Le chef de l'Assemblée des Premières nations, Perry Bellegarde : « Les engagements pris par les représentants des gouvernements aujourd'hui sont bien accueillis, mais l'action sur le terrain est cruciale. Nous continuerons de faire des pressions à tous les niveaux afin que soient entreprises des mesures qui permettront de garantir la sécurité des femmes, des filles et des familles autochtones. »

Le chef régional de l'Assemblée des Premières nations, Shane Gottfriedson : « Les efforts pour prévenir et prendre en charge la violence faite aux femmes et aux filles autochtones ne commencent pas et ne devraient pas finir avec une enquête nationale. Nous avons aujourd'hui un exemple d'engagement politique, et nous devons maintenant voir cet engagement se traduire par des mesures. Nous ne pouvons pas attendre jusqu'à

la fin d'une enquête pour voir des résultats sur le terrain. Certains efforts peuvent être entrepris maintenant pour mieux garantir la sécurité des plus vulnérables. »

Chef national des peuples autochtones, Dwight Dorey : « J'ai été extrêmement heureux du niveau d'engagement et de collaboration démontré cette semaine pendant nos discussions avec les leaders autochtones, fédéraux, provinciaux et territoriaux à la Table ronde nationale sur les femmes et les filles disparues ou assassinées. Nous devons agir rapidement et résolument pour prévenir et réduire le niveau inacceptable de violence à laquelle les femmes et les filles ont été exposées depuis trop longtemps – j'ai bonne foi que ces discussions constituent un pas important et se traduiront par des résultats. »

Le président d'Inuit Tapiriit Kanatami, Natan Obed : « Aujourd'hui, nous avons reconnu que nous avons le pouvoir, comme représentants des gouvernements et des organismes, et comme Canadiens, de mettre fin au cycle de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. Nous avons déterminé que nous devons y mettre fin. Nous devons maintenant entreprendre les mesures dont nous avons convenu ensemble et en faire une priorité dans tous les aspects de notre travail et de nos vies. »

Le président national du Conseil des Métis, Clément Chartier : « La nation Métis accueille favorablement une action concertée de toutes les instances pour prendre en charge la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. Nos gouvernements et collectivités travaillent inlassablement pour améliorer la vie de notre peuple et requièrent un soutien actif et soutenu dans les efforts qu'ils entreprennent pour garantir la sécurité de la collectivité. Un plan d'action fondé sur un authentique engagement de toutes les instances est essentiel pour assurer l'efficacité des mesures qu'ils mettent en place pour protéger les vies et créer des occasions. »

La présidente des Femmes Michif Otipemisiwak/Women of the Métis Nation, Melanie Omeniho : « Les Femmes Michif Otipemisiwaké Women of the Metis Nation sont très fières de certains des engagements importants qui ont été pris par certains des divers gouvernements du pays. Avec leur soutien, nous espérons sincèrement que nous pourrions continuer de travailler ensemble à faire changer les statistiques et à faire en sorte que nos femmes et filles métisses se sentent libres et appréciées à titre de membres à part entière de la société. »

La présidente de l'Association des femmes autochtones du Canada, Dawn Lavell-Harvard : « Le front uni que nous avons établi ici au Canada à propos de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones a un grand pouvoir. D'un océan à l'autre, des NAO aux leaders provinciaux et fédéraux élus – une voix commune a émergé. La violence contre les femmes et les filles autochtones ne sera pas tolérée. Une action nationale coordonnée est impérative. Nous nourrissons l'espoir, à l'Association des femmes autochtones du Canada, que la table ronde de cette année fournira une assise solide pour la prochaine phase de l'enquête nationale. La crise doit être prise en charge efficacement afin d'inverser le cycle de la violence faite à nos sœurs. Nous n'avons qu'une seule chance de bien faire les choses – et nous devons demeurer vigilants. »

La présidente de Pauktuutit Inuit Women of Canada, Rebecca Kudloo : « L'enquête nous éclairera sans doute, mais nous en savons déjà beaucoup sur ce qui doit être fait pour prévenir la violence et la maltraitance dans nos collectivités. J'accueille avec bonheur les engagements pris aujourd'hui par les provinces et les territoires en vue de collaborer dans une action concertée, au cours de l'enquête nationale. »

Le ministre des Relations autochtones de l'Alberta, l'hon. Richard Feehan : « Je suis fier de représenter l'Alberta dans le cadre de cette table ronde nationale, qui réunit les cœurs et les esprits des familles autochtones, des leaders autochtones et des représentants gouvernementaux. Cette tribune est un lieu où nous pouvons écouter et apprendre, et où nous pouvons travailler ensemble sur des mesures en vue d'éliminer la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. »

La Procureure générale et ministre de la Justice de la Colombie-Britannique, l'hon. Suzanne Anton : « Assurer la sécurité des femmes et des filles autochtones est un des enjeux cruciaux de notre époque. Les discussions d'aujourd'hui portaient sur des actions mesurables destinées à apporter des changements dans notre société. En Colombie-Britannique, nous croyons que la participation des familles dans ce dossier

important est un facteur déterminant pour réussir. Cet engagement documentera notre travail par-devant, y compris l'apport de la C.-B. à l'enquête nationale à venir. Reconnaisant qu'il y a encore beaucoup à faire, notre gouvernement est déterminé à entreprendre un avancement important du dossier avec nos collègues de partout au pays pour la sécurité des femmes et des filles autochtones. »

Le ministre responsable du Secrétariat des affaires autochtones du Nouveau-Brunswick, l'hon. Dr Ed Doherty M.D. : « C'est une occasion importante de stimuler la discussion et la collaboration pour l'avancement de la question des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées au Canada. Nous sommes heureux de participer à nouveau à la Table ronde cette année, et de collaborer à la création de conditions pour améliorer la qualité de vie des femmes et des filles autochtones au Nouveau-Brunswick et partout au pays. »

Le ministre de la Justice et de la Sécurité publique et Procureur général de Terre-Neuve et du Labrador, l'hon. Andrew Parsons : « Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador entrevoit avec enthousiasme de travailler avec le gouvernement du Canada, les autres provinces et territoires et les organismes autochtones dans le cadre d'une enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées. Nous réitérons notre engagement à éliminer toutes les formes de violence contre ce groupe vulnérable, et notre but ultime est d'améliorer la sécurité des collectivités et du pays pour tous les Canadiens. »

La ministre responsable de la Condition féminine des Territoires du Nord-Ouest, l'hon. Caroline Cochrane : « Les Territoires du Nord-Ouest demeurent engagés à participer à ce travail et à respecter le principe que les meilleurs résultats s'obtiennent par la collaboration, particulièrement dans le cas des personnes les plus directement touchées par le problème, et des gouvernements et organismes qui les représentent. La Table ronde a été une occasion importante de maintenir cette collaboration, et nous devons continuer à traiter avec nos partenaires le problème des femmes et des filles autochtones disparues ou assassinées. »

La ministre des Services communautaires et de la Condition féminine de la Nouvelle-Écosse, l'hon. Joanne Bernard : « Je suis honorée d'avoir l'occasion de continuer de participer à ce travail en collaboration important. Je nourris l'espoir que nos décisions d'aujourd'hui contribueront à ce que tous les Canadiens deviennent plus engagés et plus sensibilisés pendant que nous prendrons les mesures pour traiter les taux disproportionnés de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées. Je suis particulièrement heureuse et je nourris de l'espoir devant l'engagement à maintenir des conversations soutenues sur le bien-être des enfants. »

La ministre responsable de la Condition féminine du Nunavut, l'hon. Monica Ell-Kanayuk : « Le grave problème que nos femmes et filles des Premières nations, métisses et inuites vivent ne peut plus être négligé. La 2^e Table ronde nationale sur les FFADA a renforcé notre engagement commun à aller de l'avant comme Canadiens pour mettre fin à cette tragédie. La violence faite aux femmes autochtones est une question primordiale, et nous nous engageons à trouver des solutions pour offrir du soutien aux victimes, augmenter la sensibilisation et trouver des solutions pour juguler la crise. »

La ministre du Transport, des Infrastructures et de l'Énergie et ministre responsable de la Condition féminine de l'Île-du-Prince-Édouard, l'hon. Paula Biggar : « J'ai été profondément touchée par l'honnêteté et le courage des membres des familles, qui ont partagé leur vécu avec nous. Ces récits guideront et inspireront notre travail pendant que nous collaborerons pour éliminer la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. Ensemble, nous pouvons mettre fin au cycle de violence et entreprendre une démarche de guérison et de réconciliation. »

Le ministre responsable des Affaires autochtones du Québec, Geoffrey Kelley : « Des efforts considérables ont été menés dans la grande variété de dossiers découlant de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones, avec les organismes des Premières nations au Québec, mais nous sommes toujours à pied d'œuvre pour en faire plus. Nous sommes convaincus que des solutions émaneront de notre collaboration avec tous les paliers gouvernementaux, les leaders des autochtones et les collectivités. Notre présence ici aujourd'hui reflète précisément notre volonté de collaborer avec nos collègues des autres provinces et territoires, ainsi qu'avec le gouvernement fédéral, pour partager nos ressources et nos expériences, de manière à mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. »

Le ministre responsable de la Justice et Procureur général de la Saskatchewan, l'hon. Gordon Wyant :

« La Table ronde nationale aura été une excellente occasion de collaborer avec mes collègues et les représentants des organismes autochtones nationaux quant aux actions requises pour faire du Canada un pays plus sécuritaire pour les femmes et les filles autochtones. Des pas importants ont été fait dans le cadre de cet événement d'autres tribunes au cours de la dernière année, dont la publication du Cadre d'intervention pour prévenir et contrer la violence faite aux femmes et aux filles autochtones, des ministres responsables de la Justice et de la Sécurité publique fédéraux, provinciaux et territoriaux, le Sommet de la justice, à Winnipeg, et l'engagement du gouvernement fédéral relatif à l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées. »

La vice-première ministre et ministre responsable du Secrétariat de la Condition féminine du Yukon, Elaine Taylor : « Notre délégation apporte une voix forte et unie pour soutenir les femmes et filles autochtones disparues ou assassinées du Yukon », a dit la vice-première ministre du Yukon, Elaine Taylor. « Comme leaders, nous nous engageons à traiter la question de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones, et à prendre des mesures de collaboration pour traiter ce problème important au niveau territorial et national. S'il devait y avoir une troisième Table ronde nationale, le Yukon serait heureux de l'accueillir. »

Liste des participants :

L'honorable Greg Selinger, premier ministre du Manitoba

L'honorable Kathleen Wynne, première ministre de l'Ontario

L'honorable Carolyn Bennett, ministre des Affaires autochtones et du Nord, gouvernement du Canada

L'honorable Jody Wilson-Raybould, ministre de la Justice et procureure générale, gouvernement du Canada

L'honorable Patty Hajdu, ministre de la Condition féminine, gouvernement du Canada

L'honorable John Rustad, ministre des Relations et de la réconciliation avec les Autochtones, gouvernement de la Colombie-Britannique

L'honorable Suzanne Anton, ministre de la Justice, gouvernement de la Colombie-Britannique

L'honorable Richard Feehan, ministre des Relations avec les autochtones, gouvernement de l'Alberta

L'honorable Gordon Wyant, ministre de la Justice et Procureur général, gouvernement de la Saskatchewan

L'honorable Eric Robison, ministre des Affaires autochtones et du Nord, gouvernement du Manitoba

L'honorable Kerri Irvin-Ross, ministre des Services à la famille, gouvernement du Manitoba

L'honorable Gord Mackintosh, ministre de la Justice et Procureur général, gouvernement du Manitoba

L'honorable David Zimmer, ministre des Affaires autochtones, gouvernement de l'Ontario

L'honorable Tracy MacCharles, ministre responsable de la Condition féminine, gouvernement de l'Ontario

Geoffrey Kelley, ministre responsable des Affaires autochtones, gouvernement du Québec

L'honorable Ed Doherty, ministre des Affaires autochtones, gouvernement du Nouveau-Brunswick

L'honorable Joanne Bernard, ministre des Services communautaires et de la Condition féminine, gouvernement de la Nouvelle-Écosse

L'honorable Paula Biggar, ministre de la Condition féminine, gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard

L'honorable Andrew Parsons, ministre de la Justice et de la Sécurité publique et Procureur général, gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador

L'honorable Elaine Taylor, vice-première ministre et ministre déléguée au Secrétariat de la condition féminine, gouvernement de Yukon

L'honorable Caroline Cochrane, ministre responsable de la Condition féminine, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

L'honorable Monica Eil-Kanayuk, ministre responsable de la Condition féminine, gouvernement du Nunavut

Chef national Perry Bellegarde, Assemblée des Premières nations

Chef national Dwight Dorey, Congrès des peuples autochtones

Clem Chartier, président du Conseil national des Métis

Melanie Omeniho, présidente des Femmes Michif Otipemisiwak / Women of the Metis Nation

Dawn Lavell-Harvard, présidente, Association des femmes autochtones du Canada

Natan Obed, président, Inuit Tapiriit Kanatami

Rebecca Kudloo, présidente Pauktuutit Inuit Women of Canada

Table ronde nationale sur les femmes et filles autochtones disparues ou assassinées 2016 :

Résultats et priorité d'action pour prévenir et prendre en charge la violence faite aux femmes et filles autochtones

Préambule

Le présent document décrit les résultats et les priorités d'action pour prévenir et prendre en charge la question de la violence faite aux femmes et aux filles inuites, métisses et des Premières nations du Canada telles qu'envisagées par la deuxième Table ronde nationale sur les femmes et filles autochtones disparues ou assassinées (FFADA) qui réunissait des familles de FFADA, des premiers ministres ainsi que des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux, l'Assemblée des Premières nations, le Congrès de peuples autochtones, Inuit Tapiriit Kanatami, le Ralliement national des Métis, l'Association des femmes autochtones du Canada, Pauktuutit Inuit Women of Canada, et Les femmes Michif Otipemisiwak/Women of the Métis Nation à Winnipeg, au Manitoba, le 26 février 2016. Tous les participants à la table ronde se sont engagés à poursuivre le travail auprès des familles et des survivantes. Ce document s'appuie sur le Cadre d'action pour prévenir et prendre en charge la violence faite aux femmes et aux filles autochtones, développé conjointement, publié au cours de la première Table ronde nationale, en février 2015.

À la première Table ronde sur les FFADA, en 2015, les participants se sont conjointement engagés à coordonner leurs efforts en vue d'établir des plans d'action concrets et mesurables pour produire des résultats immédiats et à long terme. Les secteurs prioritaires cernés à la Table ronde nationale de 2016 ne sont pas exhaustifs ou prescriptifs ; ils fournissent plutôt une assise d'établissement d'une approche collaborative pour prendre en charge et prévenir la violence contre les femmes et les filles autochtones.

Résultats

Table ronde nationale de 2015 sur les résultats en matière de FFADA :

- Engagement à tenir une deuxième Table ronde nationale en 2016
- Établissement d'une campagne de prévention et de sensibilisation
- Tribune nationale sur la surveillance et les mesures de justice

Les participants à la Table ronde nationale de 2016 sur les FFADA s'engagent à collaborer avec les familles et les partenaires locaux :

- Poursuivre la démarche de collaboration coordonnée et d'action afin de prévenir et de prendre en charge la violence faite aux femmes et aux filles autochtones au cours de la deuxième enquête nationale sur les FFADA.
- Importance d'une enquête nationale sur les FFADA, avec engagement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à fournir leur participation et leur entière collaboration au processus.
- S'appuyer sur le Groupe de travail sur les affaires autochtones pour inclure le gouvernement fédéral comme coprésident, et consacrer du temps à la question des FFADA, y compris la coordination continue des efforts, le suivi de l'avancement, et l'identification des priorités d'action, y compris les ministres F/P/T.

- Soutenir le développement de programmes de formation en compétence culturelle, contre le racisme et le sexisme, dirigés par des autochtones, pour tous les fonctionnaires gouvernementaux, les forces policières et le système de justice, afin d'intégrer des composantes focalisant sur l'histoire des autochtones, les répercussions des politiques, la législation et le traumatisme historique.
- Créer et mettre en œuvre un ensemble de mesures de rendement communes afin d'évaluer le degré d'avancement en matière de prise en charge et de réduction des lacunes socioéconomiques vécues par les peuples indigènes.
- Travailler en mode collaboratif pour améliorer la communication et la coordination entre les familles autochtones et : les communautés ; les services aux victimes ; le respect de l'ordre ; les poursuites ; les groupes de femmes ; les groupes contre la violence ; et les intervenants des refuges pour femmes.
- Mettre en œuvre la campagne pancanadienne de prévention et de sensibilisation proposée, axée sur le changement de perception et des attitudes du public pour contribuer à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles autochtones.

Priorités d'action

Prévention et sensibilisation

Des approches de prévention et de sensibilisation sont nécessaires pour prendre en charge les inégalités sociales et économiques que vivent les peuples indigènes et qui font partie des problèmes profonds en matière de violence faite aux femmes autochtones. La prévention de la violence contre les femmes autochtones requiert d'améliorer le caractère équitable de l'accès à divers systèmes, y compris ceux de la santé, de l'éducation, de la guérison et de l'emploi, pour tous les peuples indigènes, ainsi que l'adoption de mesures immédiates pour améliorer la sécurité des femmes autochtones. Nous devons également augmenter la sensibilisation de la société à la question des FFADA, et poursuivre notre travail portant sur la réconciliation, afin de pouvoir clarifier et mieux comprendre le rôle de toute la population canadienne pour mettre fin à cette violence. En s'appuyant sur le travail accompli à la Première table ronde nationale, aux Sommets nationaux sur les femmes autochtones, par les Groupes de travail sur les affaires autochtones, ainsi que par la Commission de vérité et réconciliation, et dans le cadre d'autres efforts menés aux niveaux fédéral, régional et communautaire, les mesures suivantes seront jugées prioritaires par les diverses instances administratives :

Améliorer la sécurité des femmes et des filles autochtones

- 1. Améliorer le recours à des interventions culturellement appropriées en matière de violence faite dans les familles et les relations.** La guérison holistique, le bien-être et la justice réparatrice sont des outils culturellement appropriés importants pour prendre en charge les problèmes de traumatismes, de santé mentale et de toxicomanie dans les familles autochtones, problèmes qui ont résulté de l'expérience de la colonisation, y compris celle des pensionnats, et du racisme.
- 2. Améliorer l'accès aux refuges d'urgence et de transition, particulièrement pour les communautés éloignées et rurales.** En temps de crise, les femmes autochtones ont besoin d'avoir accès à un soutien culturellement approprié, à proximité de leurs collectivités.

3. **Établir une stratégie qui soit inclusive de tous les hommes et garçons** pour prendre en charge la question de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones.

Faire œuvre de sensibilisation

4. **Mettre en œuvre une campagne pancanadienne de prévention et de sensibilisation** axée sur le changement de la perception et des attitudes du public pour contribuer à mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones.
5. **Vouer des ressources au sein des gouvernements pour prendre en charge la question des femmes autochtones, en portant une attention particulière à la prévention et l'éradication de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones et aux problèmes reliés aux familles des FFADA**, afin de renforcer les liens entre le gouvernement, les organismes autochtones et les familles.
6. Soutenir le développement de **programmes de formation en compétence culturelle et contre le racisme** à l'intention de tous les fonctionnaires de tous les gouvernements, des forces de l'ordre et des professionnels du système de justice afin d'y inclure des composantes axées sur l'histoire des autochtones, l'incidence des politiques, la législation et le traumatisme historique.

Réconciliation

7. **Travailler à la mise en œuvre des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation.** La réconciliation est fondamentale pour prévenir et prendre en charge la violence contre les femmes et les filles autochtones, à l'heure où nous continuons de reconstruire les rapports de confiance dans la population et les nations du Canada.
8. **Fournir du soutien aux conseils et organismes de femmes autochtones, nouveaux et existants, dans leurs propres zones administratives**, afin de stimuler leur capacité de fournir des conseils et de l'orientation aux gouvernements pour améliorer la sécurité économique des femmes autochtones, leur propre sécurité, et pour mettre fin à la violence.

Prise en charge des inégalités sociales et économiques

9. **Améliorer les facteurs sociaux déterminants pour la santé des peuples autochtones.** Cette démarche sera soutenue par un accès amélioré à : des occasions d'éducation et de formation ; des logements sécuritaires et abordables ; des programmes et services de développement de la petite enfance ; des programmes de soutien aux parents, aux enfants, aux adolescents et aux familles ; et des soins de santé, y compris des services en santé mentale et en toxicomanie. L'amélioration de l'accès à ces services, pour tous les peuples autochtones, améliorera leur statut social et économique, ce qui contribuera à long terme à réduire la plus grande vulnérabilité des femmes autochtones à la violence.
10. **Créer et mettre en œuvre des mesures de rendement communes qui seront utilisées pour évaluer l'avancement** en matière de réduction des inégalités sociales et économiques vécues par les peuples autochtones.

Sécurité communautaire

La création de projets en matière de sécurité qui soient adaptés aux besoins et réalités culturels, traditionnels et socioéconomiques des communautés, organismes et personnes autochtones est un

facteur important pour prendre en charge et prévenir la violence contre les femmes et les filles autochtones. Cela comprendrait des projets destinés à faire de la prévention et à intervenir en cas d'incidents violents contre des femmes et des filles autochtones. Appuyées sur le travail accompli à la première Table ronde nationale, les mesures suivantes seront jugées prioritaires par les instances afin d'améliorer les mesures de sécurité communautaires pour les personnes, familles et collectivités autochtones :

- 11. Appuyer l'établissement d'une Planification de la sécurité communautaire afin de mieux définir les risques pouvant conduire à la criminalité et à la victimisation, tirer parti des formes existantes de soutien communautaire, et de cerner les lacunes dans la réaction au risque.** Cela pourrait être accompli par l'intermédiaire d'un engagement coordonné entre les collectivités autochtones, y compris les collectivités rurales, éloignées, des réserves et d'établissement, ainsi que les gouvernements autochtones, provinciaux, territorial et fédéral.
- 12. Augmenter le nombre de centres de guérison autochtone et la programmation de guérison holistique, y compris les programmes de guérison post-traumatique** pour tenir compte des expériences et pratiques de guérison des peuples autochtones. Cette approche comprendrait du soutien communautaire et individuel, y compris la prise en charge des incidences intergénérationnelles des pensionnats.
- 13. Poursuivre les efforts coordonnés pour réduire le nombre élevé d'enfants soignés, et la prestation de soins de qualité, contrôlés et culturellement fondés à ces enfants dans le système de bien-être de l'enfance.**
- 14. Améliorer le soutien communautaire aux parents, enfants et familles autochtones** (aptitudes au rôle de parent, soin des enfants, répit, nutrition et soin de soi). Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pourraient collaborer avec les collectivités autochtones, y compris les collectivités rurales, éloignées, des réserves et d'établissement, pour évaluer la disponibilité et la qualité des formes de soutien communautaire aux parents, aux enfants et aux familles et pour prendre en charge les lacunes relevées.
- 15. Améliorer la coordination de services holistiques de première ligne aux victimes autochtones et favoriser le recrutement et la rétention de travailleurs de première ligne** pour assurer la prestation de ces services.

Mesures de contrôle et interventions de la justice culturellement adaptées

Les occasions de réagir à la violence contre les femmes et les filles autochtones existent à diverses étapes du système judiciaire et aux points de contact avec les autres systèmes. Un certain nombre de rapports ont été critiques quant à la façon dont le système judiciaire a composé avec le problème de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. En s'appuyant sur le travail accompli à la première Table ronde nationale, le travail accompli par les ministères de la justice fédéral/provinciaux/territoriaux, et sur la foi des résultats du Sommet des praticiens de la justice de 2016, les mesures suivantes seront envisagées par les compétences à titre de mesures prioritaires pour améliorer les mesures de contrôle et d'intervention de la justice à l'égard des personnes, familles et collectivités autochtones :

- 16. Améliorer les services aux victimes offerts aux familles des FFADA afin qu'ils soient « culturellement sûrs »**, et relier ces services aux programmes de justice et de guérison communautaires, là où ils sont offerts. Cela signifierait que les services aux victimes seraient

spirituellement, socialement et psychologiquement sûrs, en plus d'être physiquement sûrs pour les peuples autochtones. La sécurité culturelle est axée sur le respect mutuel, la confiance et le partage de l'histoire des peuples autochtones.

17. Soutenir le développement de **protocoles d'engagement communautaire à la communication respectueuse** entre les collectivités autochtones et les organismes de contrôle, de justice criminelle et autres dans la conception et le développement de politiques, programmes et services qui pourraient avoir des répercussions sur les femmes et les filles autochtones.
18. Promouvoir des ressources équitables et durables pour les **services de police des Premières nations** par l'intermédiaire de programmes de contrôle des Premières nations.
19. Passer en revue et améliorer, en collaboration avec les partenaires autochtones, **l'exactitude et la fiabilité des systèmes de collecte de données et bases de données** localement et entre les gouvernements afin de faire un suivi de la prévalence de la violence contre les femmes et les filles autochtones (des Premières nations sans égard à la résidence, métisses, inuites), y compris les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées.
20. Examiner toutes les recommandations du **Sommet des praticiens de la justice** de 2016, et continuer de collaborer afin d'améliorer la communication et la coordination entre les familles autochtones et les collectivités, les services aux victimes, les services de police, les poursuites et les autres professionnels du système de justice.

CONTEXTE

Dans le cadre de la première table ronde, il y a eu consensus quant à **l'urgence de prendre des mesures** et de déployer des efforts pour évaluer notre avancement, tout en veillant à ce que tout soit possiblement mis en œuvre pour garantir la sécurité des femmes et les filles autochtones. Les Tables rondes nationales ont représenté une occasion unique, pour les gouvernements et organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones de se réunir avec les familles et les proches de femmes et filles autochtones assassinées ou disparues afin d'adopter des mesures d'action, de prévention et des solutions coordonnées.

Les objectifs des Tables rondes nationales sont :

1. Poursuivre le dialogue avec tous les paliers gouvernementaux, les représentants des autochtones et les familles afin de prendre en charge efficacement la crise de la violence contre les femmes et les filles autochtones.
2. Trouver des solutions et des modes de collaboration pour assurer un avancement, y compris l'engagement continu des peuples, familles et collectivités autochtones, à réduire et à éliminer toutes les formes de violence.

Tel que soulevé dans le *Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones de 2014*, « ... aucun organisme ni ordre de gouvernement ne pourra enrayer seul cette violence. Le travail nécessite non seulement un partenariat entre les organismes fédéraux, mais aussi un partenariat avec les provinces et les territoires et, surtout, avec les communautés et les organismes autochtones. »

Pour poursuivre ce dialogue et entreprendre une action coordonnée, les trois secteurs prioritaires suivants ont été établis pour discussion aux Tables rondes nationales afin de prendre en charge le

nombre disproportionné de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées :

1. Prévention et sensibilisation
2. Sécurité communautaire
3. Mesures de contrôle et intervention de la justice

PRINCIPES FONDATEURS

Les parties intervenantes aux Tables rondes nationales estiment qu'une assise importante pour ce cadre de travail est un ensemble de principes communs qui guideront le mode de collaboration des parties afin de prévenir et de prendre en charge la violence contre les femmes et les filles autochtones. Les parties à la Table ronde nationale souscrivent aux principes suivants :

Droits de la personne : La violence contre les femmes et les filles autochtones met en cause plusieurs droits de la personne, y compris le droit à la vie, à la sécurité, à l'égalité, et à la non-discrimination.

Partage de la responsabilité : La prévention et la prise en charge de la question de la violence contre les femmes et les filles autochtones sont une responsabilité partagée, qui requiert des engagements partagés par les gouvernements et collectivités.

Solutions communautaires : Les solutions pour prévenir la violence faite aux femmes et aux filles autochtones et pour y mettre fin doivent être nature et de compétence communautaire, tenir compte de la diversité des situations communautaires, et apporter un soutien approprié au renforcement de la capacité communautaire.

Une focalisation sur la guérison : La prise en charge de la question de la violence contre les femmes et les enfants autochtones témoigne du besoin d'une amélioration des relations fondée sur le respect et la compréhension entre les peuples autochtones et les Canadiens non autochtones, et du besoin d'approches holistiques de concert avec un soutien à la guérison des personnes et des collectivités.

Une approche fondée sur la collaboration : Les peuples autochtones doivent être des partenaires du développement et de la mise en œuvre d'interventions pour prendre en charge la violence contre les femmes et les filles autochtones.

Susciter un changement de comportement : La prise en charge et la prévention de la violence contre les femmes et les filles requièrent un changement des attitudes et comportements sociétaux, chez les personnes, les institutions et organismes, y compris chez les hommes et les garçons, qui sont des facteurs clés de ce changement.

Changer le discours : La mobilisation des collectivités autochtones et non-autochtones afin de changer notre façon de parler des problèmes peut contribuer à recadrer les interventions institutionnelles, les perspectives communautaires et les attitudes individuelles.

SUIVI ET PARTAGE DES RÉSULTATS

Toutes les parties de la Table ronde nationale s'engagent à continuer de collaborer entre elles pour

coordonner les mesures destinées à prévenir la violence contre les femmes et les filles autochtones et y mettre fin. Toutes les parties s'engagent à collaborer directement avec les familles, communautés et organismes autochtones pour assurer un avancement fondé sur ces résultats et priorités, selon une approche fondée sur les distinctions.

La responsabilité publique est primordiale pour poursuivre l'avancement du dossier de la violence contre les femmes et les filles autochtones, y compris celui de la tragédie des femmes et des filles autochtones assassinées ou disparues. En foi de quoi, les parties de la Table ronde nationale s'engagent à utiliser leurs mécanismes respectifs de reddition de comptes et de responsabilisation pour faire rapport de leurs activités et de leur avancement, et à intensifier leurs efforts afin d'améliorer la production de rapports publics, et de partager l'information sur les efforts de collaboration réels menés dans et entre les juridictions, les organismes et les collectivités.